

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1147

11 juin 2009

SOMMAIRE

Altis Assurances S.A.	55016	J.D. Farrods Group (Luxembourg) SA ...	55029
Atlantis Investment S.A.	55010	Kiwinter S.A.	55024
Axor Holding	55021	Le Lapin	55016
Azzurri Internazionale Holding S.A.	55015	Marroni Finances Holding S.A.	55022
Bagi Holding S.A.	55020	Mena Holdings S.A.	55010
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.	55056	Milton Holding S.A.	55028
Beau Soleil S.A.	55019	Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF ...	55029
Bioenergy General Partners SA	55014	Natural Dorna Investment Holding S.A.	55016
Bluedoor Holding S.A.	55010	Norvest	55018
Bluestar International S.A.	55011	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.)	55023
Bois Champ Holding S.A.	55027	Orco Germany S.A.	55014
Cockspur Holding S.A.	55018	Paradisa S.A.	55013
Croisimer Finance S.A.	55017	Perminvest Holding S.A.	55023
Crossroads S.A.	55053	Pic-Vert S.A.	55056
Crossroads S. à r. l.	55053	Presence Communication	55020
Dricllem S.A.	55017	RMB Holdings S.A.	55028
Duberry Holding S.A.	55026	Sava et Compagnie	55012
Eljacco S.A.	55022	S.G.S. Invest S.A.	55025
Endicott S.A.	55012	S.G.S. Invest S.A.	55025
Ennen Global S.A., SPF	55019	Sienna S.A.	55023
Euromutuel Sicav	55020	Signal Lux Investment S.A.	55026
European Communication and Transports S.A.	55027	Société d'Investissements en Méditerranée S.A.	55022
Fenyx S.A.	55028	Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV	55013
Fondeco S.A.	55021	Société Générale de Titrisation et de Cou- verture des Risques d'Entreprises S.A.	55011
Fortfinlux S.A.	55017	Sofidra S.A.	55011
Fortis Hybrid Financing	55018	Vedipar S.A.	55056
Frastema S.A.	55024	Virgian Trust Holding S.A.	55052
Fret Global Logistics Luxembourg S.à r.l.	55050	Waterl'Eau International S.A.	55027
Gefinor S.A.	55012	Werilux	55015
Genvest S.A.	55021	Zancudo S.A.	55026
Harmonis S.A.	55029		
Impulse	55015		
International Capital Investments Compa- ny Holding S.A.	55025		

Atlantis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 80.882.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 02 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064228/696/15.

Bluedoor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 56.463.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 09:30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 02 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064229/696/15.

Mena Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 8.273.

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *June 25, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2008.
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2008.
3. Allocation of the results.
4. Decision on the continuation or dissolution of the Company pursuant to Art. 100 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies due to the loss of more than half the corporate capital.
5. Discharge of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2008.
6. Election of the Directors and the Commissaire.
7. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the Company and conduct its daily management and affairs.
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009066981/581/23.

Société Générale de Titrisation et de Couverture des Risques d'Entreprises S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.336.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mardi *30 juin 2009* à 14h00 au siège social de la société, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008
3. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat de l'exercice
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat
5. Démission du/des administrateur(s) et du réviseur d'entreprises et nomination en leur remplacement
6. Dissolution éventuelle et mise en liquidation de la Société
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée générale ou s'y faire représenter, les actionnaires se conformeront aux dispositions de l'article 8 des statuts.

Le dépôt des titres doit se faire au plus tard 5 jours avant l'assemblée et exclusivement au siège social. Les titulaires de titres nominatifs doivent, au plus tard 5 jours avant l'assemblée, être inscrits dans le registre des actions nominatives.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009064543/744/26.

Bluestar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 103.013.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064230/696/15.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *25 juin 2009* à 12 heures au 12, rue du Cimetièrre à L-8413 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports de vérification du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.
2. Présentation et approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2008.

3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Procuration générale pour l'émission de garanties par Sofidra S.A.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009066979/581/19.

Endicott S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 46.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 14:30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064231/696/15.

Sava et Compagnie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 41.484.

Les actionnaires et les obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 18h au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion du Gérant et rapport du Collège des Commissaires;
2. approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2008; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge au Gérant et au Collège des Commissaires;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009064233/1017/16.

Gefinor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 8.282.

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *June 25, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the following documents:
 - Reports of the Board of Directors, the Independent External Auditor and the Commissaire on the unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2008;
 - Unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2008 ;
 - Reports of the Board of Directors and of the Independent External Auditor on the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2008;
 - Consolidated financial statements for the year ended December 31, 2008.

2. Allocation of the results.
3. Discharge of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2008.
4. Statutory election.
5. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the Company and conduct its daily management and affairs.
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009066980/581/25.

Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2009 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068904/795/16.

Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.366.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 22 décembre 2008 et décharge.
9. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 12 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Démission de Mme Monique JUNCKER de son mandat d'administrateur et décharge.
11. Réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).
12. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
13. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009068922/29/31.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

The Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company (hereinafter «Annual General Meeting») to be held at the registered office of the Company on *June 30, 2009* at 01:00 p.m., to discuss and to vote on the following agenda:

Agenda:

1. presentation and approval of the reports of the board of directors for the statutory and consolidated annual accounts of the Company and of the independent auditors (réviseurs d'entreprises) for the financial year ended December 31, 2008;
2. presentation and approval of the statutory annual accounts for the financial year ended December 31, 2008;
3. presentation and approval of the consolidated annual accounts for the financial year ended December 31, 2008;
4. allocation of the financial results;
5. discharge to be granted to the members of the board of directors and to the independent auditors in respect of the performance of their duties during the financial year ended December 31, 2008;
6. acknowledgment and approval of the resignation of Mr Luc Leroi as director of the Company with effect as of March 22, 2009;
7. decision to revoke Mr Steven Davis as director of the Company with immediate effect;
8. appointment of Mr Brad Taylor as director with immediate effect and for a term ending on the date of the annual general meeting approving the Company's accounts for the financial year 2009.

Attendance to the Annual General Meeting:

- Shareholders wishing to be represented at the Annual General Meeting shall provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. Such proxy duly filled up with the shareholder name and a blocking certificate (as further described below) shall be provided to the Company at the latest on June 26, 2009. The proxy form will be available either at the registered office of the Company, or by contacting the Company by fax (+352 26 47 67 67), or on the Company's website at www.orcogermany.de/investor-relations.html.

- Shareholders who elect to attend the Annual General Meeting in person must ask their financial intermediary (bank, financial institution or other intermediary) with whom their shares are on deposit, to send a blocking certificate for their shares to the Company's registered office. The blocking certificate must indicate clearly the precise identity of the owner of the Company's shares, the number of shares being blocked, the date from which such shares are being blocked, and a statement that the relevant shares are registered in the local bank or broker's records in the holder's name and shall be blocked until the close of the Annual General Meeting. The shareholder must bring a copy of the blocking certificate to the Annual General Meeting. Shareholders, present or represented, who do not have this blocking certificate may not participate to the vote.

Disclosure notification threshold:

- Subject to compliance with the threshold notification obligations of the Luxembourg law of 11th January 2008 on the transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market and by article 14 of the Company's articles of incorporation, there is no limit to the maximum number of votes that may be exercised by the same person, whether in his/her own name or as proxy. Shareholders who do not inform the Company in compliance with the above mentioned regulation and statutory rules will not be able to use their voting right on the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009067717/1273/46.

Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.040.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *02 juillet 2009* à 14 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation

2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers

Le mandataire de la société.

Référence de publication: 2009067718/2374/14.

Werilux, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 17.758.

Les actionnaires de la société WERILUX S.A. (en liquidation judiciaire) sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE

de la société WERILUX S.A. (en liquidation judiciaire) qui aura lieu le mardi *30 juin 2009* à 11.00 heures à l'Etude de Maître Pierre FELTGEN sise à Luxembourg 12-14 Bd d'Avranches (entrée du bâtiment Luxembourg, 2 rue du Fort Wallis).

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- Approbation d'une transaction conclue en date du 6 octobre 2008 entre les liquidateurs de la société WERILUX S.A. (en liquidation judiciaire) et Monsieur Xavier Duquenne.
- Divers.

Pour extrait conforme

Maître Laura ROSSI / Maître Pierre FELTGEN

Les liquidateurs

Référence de publication: 2009068908/250/18.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.083.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *3 juillet 2009* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068910/534/15.

Azzurri Internazionale Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068931/795/15.

Le Lapin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.007.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, Luxembourg, on *July 3, 2009* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009068912/534/17.

Nadorin Holding S.A., Natural Dorna Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.919.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *3 juillet 2009* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068913/534/16.

Altis Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 juin 2009* à 10h au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068915/2319/17.

Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009, qui se tiendra en date du *13 juillet 2009* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068917/506/13.

Driclem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.727.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *29 juin 2009* à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat d'administrateur.
7. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 22 décembre 2008 et décharge.
9. Nomination de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants, en date du 12 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009068918/29/29.

Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

In accordance with article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *June 30, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the audited financial accounts for the year 2008 as well as decision on the appropriation of the result.
3. Discharge to the board of directors for the period elapsed.

4. Statutory Elections.
5. Any other business, properly brought before the meeting.

The board of directors.

Référence de publication: 2009068919/29/17.

Cockspur Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juillet 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068938/795/16.

Fortis Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

In accordance with article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held *June 30, 2009* at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda

Agenda:

1. Presentation of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the audited financial accounts for the year 2008 as well as decision on the appropriation of the result.
3. Discharge to the board of directors for the period elapsed.
4. Statutory Elections.
5. Any other business, properly brought before the meeting.

The board of directors.

Référence de publication: 2009068920/29/17.

Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2009, il a été constaté que certaines pièces relatives à l'ordre du jour n'ont pas pu être finalisées et les actionnaires présents ou représentés ont décidé à l'unanimité de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire à une date ultérieure. De ce fait, le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de NORVEST («la Société») à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(«l'Assemblée») qui aura lieu à Luxembourg, dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 1, place de Metz à Luxembourg, le 29 juin 2009 à 14.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008; affectation des résultats.
3. Approuver la démission de certains membres du Conseil d'Administration et donner quitus aux membres sortants.

4. Approuver la cooptation de nouveaux membres du Conseil d'Administration et donner quitus aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.
5. Nominations statutaires.
6. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au moins cinq jours francs avant l'Assemblée à l'agent domiciliataire, à savoir la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068928/755/29.

Beau Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 29 juin 2009 à 15h30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068924/755/18.

Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.277.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 29 juin 2009 à 16.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068925/755/19.

Presence Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 135.091.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 30 juin 2009 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009068929/18.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068934/795/15.

Euromutuel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Par la présente nous avons l'honneur de vous convoquer pour une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, 17 Côte d'Eich, L -1450 Luxembourg.

Le conseil d'administration a retenu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts relatif à la forme des actions afin d'introduire la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des fractions d'actions jusqu'au millième d'une action;
2. Modification de l'article 12 des statuts relatif à la fréquence et la suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions, des émissions, rachats et conversions d'actions afin de préciser les cas de survenance de suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire;
3. Modification de l'article 21 des statuts relatif aux frais à charge de la société afin d'insérer la fonction du distributeur comme à charge de la société;
4. Divers.

Cette seconde assemblée générale extraordinaire pourra valablement délibérer sans condition de quorum de présence, ce quorum n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mai dernier.

Les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire devront, pour être valables, réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire par un mandataire désigné par une procuration annexée à la présente et transmise par fax +352.46.99.89.222 ou par courrier au siège social de la société à l'attention de Monsieur Daniel SCHAERER. Dans ce cas, le conseil d'administration devra être en possession de ladite procuration au plus tard le jeudi 25 juin 2009.

Le projet des statuts modifiés peut être consulté au siège social de la société ou transmis à votre attention sur demande.

Pour le conseil d'administration

Daniel SHAERER

Président

Référence de publication: 2009060164/1035/31.

Fondec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068941/795/15.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 mai 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068942/795/18.

Axor Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.506.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi *19 juin 2009* à 17.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060508/546/19.

Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2009* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068944/795/15.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *30 juin 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009068946/795/15.

Eljacco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 9.340.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2009* à 16.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2008;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2008;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);

5. Remplacement des membres du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
6. Modification de l'adresse du siège social de la société;
7. Divers.

Les administrateurs.

Référence de publication: 2009061205/536/22.

Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 20.721.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 19 juin 2009 à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060509/546/19.

Perminvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.233.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 30 juin 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 25 mai 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009060926/29/18.

Sienna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 22 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063084/755/19.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.830.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 juin 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-neuve

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice.
3. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'annexe au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061297/535/20.

Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 22 juin 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Non-ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2008 et décharge.
9. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063091/29/27.

S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.747.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le 19 juin 2009 à 14.00 heures au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur sur les actes accomplis suivant son mandat.
2. Nomination de Monsieur Luc SCHMITT, demeurant professionnellement auprès de GSL Fiduciaire S.à.r.l. à 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, comme commissaire à la liquidation.
3. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061635/4790/17.

International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2009 à 11.00 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery et Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur;
2. Décision quant à la décharge à accorder au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur;
3. Décision quant à la décharge à accorder aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009062648/322/17.

S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.747.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le 2 juin 2009 à 14.00 heures au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination de EUROTIME S.A. (RCS Luxembourg B 56.177), 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061636/4790/18.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A. qui se réunira le *19 juin 2009* à 14 heures au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice écoulé au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008;
4. Acceptation de la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et décharge à lui donner;
5. Nomination de Monsieur José CORREIA au poste d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et détermination de la durée de son mandat;
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la société quinze jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société.

Si vous deviez ne pas pouvoir être présent à l'Assemblée générale ordinaire de la Société, des procurations sont disponibles au siège de la Société, elles vous seront adressées sur simple demande écrite pour les actionnaires nominatifs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063495/6341/28.

Duberry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.410.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme DUBERRY HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *19 juin 2009* à 10.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063731/750/15.

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.670.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 juin 2009* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063707/788/16.

Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.924.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 juin 2009 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007 et 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063705/788/17.

European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.374.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 19 juin 2009 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31/12/08,
3. Affectation du résultat,
4. Dissolution éventuelle de la société suivant l'article 100 de la loi,
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
6. Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064320/803/18.

Bois Champ Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063711/506/16.

Fenyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.871.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *19 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063712/506/17.

Milton Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *19 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063713/506/16.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *19 juin 2009* à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31/12/08,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Reconduction du mandat des Administrateurs,
6. Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064321/803/18.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 19 juin 2009 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063733/750/15.

J.D. Farrods Group (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.195.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 19 juin 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063734/750/15.

Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.227.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fifteenth of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pictet & Cie (Europe) S.A., a "société anonyme" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B-32.060, here represented by Mrs Stéphanie KUCHLY, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on May 14, 2009.

The said proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it is acting, has requested the notary to state as follows the articles of association of a company which it thus wishes to form (the Articles of Association).

Title I - Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists in respect of the subscriber and between all those who may become holders of shares (the Shareholders), a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds (the 2007 Law) under the name of MONTE ROSA OPPORTUNITIES, SICAV-SIF (hereafter the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may not be dissolved until the end of the term of its last Compartment.

Art. 3. Object. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (hereafter also the Board).

4.2 In the event that the Board determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II - Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by partly or fully paid up shares (the Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 12 hereof. The initial capital of the Company is forty-three thousand US Dollars (USD 43,000) divided into four hundred and thirty (430) shares of no par value, entirely subscribed and fully paid-up.

5.2 The minimum capital of the Company shall be the equivalent in US Dollars of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of specialised investment funds subject to the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier in accordance with the 2007 Law.

5.3 The Board is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the Board, without having to reserve to the existing Shareholder (s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of shares - Compartments.

6.1 The Board may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the Board.

6.2 The Board may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a Compartment), within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which may as the Board may determine, be denominated in different currencies) as further set out in the issuing document of the Company, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Board shall from time to time determine in respect of each Compartment. The terms and conditions shall each time be set forth in the Compartment Specifications (as defined below).

6.3 The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst the Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5 The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

Art. 7. Form of shares.

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company will not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Company may decide to issue fractional Shares for up to five decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses as indicated in the register of Shareholders.

Art. 8. Issue of shares.

8.1 The Board is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully or partly-paid, in any Class and in any Compartment, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The Board may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Compartment specific supplement to the Private Placement Memorandum (the Compartment Specifications).

8.3 Unless otherwise determined by the Board in the Compartment Specifications, the issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the Board and as further disclosed in the Private Placement Memorandum. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued on the first closing date of the relevant Compartment may be offered at a fixed initial subscription price as set forth in the Compartment Specifications.

8.4 Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board.

8.5 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company, which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé".

8.6 The Board may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of shares. Unless otherwise set forth in the relevant Compartment Specifications, the Company will not co-operate to the conversion of Shares into any other Shares or into any other securities.

Art. 10. Redemption of shares. Unless otherwise determined in respect of a Compartment, Shares may be redeemed at the request of Shareholders under the terms and procedures as set forth in the Compartment Specifications. The Board may request the redemption of all or part of the Shares under the terms and procedures as set forth in the Private Placement Memorandum as well as any Compartment Specifications.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares - Defaulting shareholders.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board, which shall have discretionary rights to refuse, to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia, Shares are proposed to be transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Compartment or the Shareholders.

11.3 If a Shareholder fails to pay any part of its subscription when due and payable, it shall be in default and potentially suffer the consequences as provided for in the relevant Compartment Specifications. In any event, such Shareholder shall for as long as it fails to remedy such default, cease to have any voice and voting rights in any general meeting of Shareholders (and, if applicable, its appointees in any committee cease to have any voice and voting rights in the relevant committee), and all acts, consents and decisions with respect to the Company shall be made by the other Shareholders and/or, as the case may be, the Board, without requiring the participation of such Shareholder.

Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on such valuation day, by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The net assets of each Compartment are equal to the difference between the asset value of the Compartment and its liabilities. The net asset value per Share is calculated in the base currency of the relevant Compartment and/or Share Class and may be expressed in such other currencies as the Board may decide.

12.2 The total net assets of the Company are expressed in euros and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Company.

12.3 The assets of the Company shall include:

- all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off and insofar the Company shall be reimbursed for the same.
- the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

12.4 the value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

(i) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

(ii) securities listed and traded primarily on one or more recognized securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

(iii) investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the net asset value of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Board on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the Board;

(iv) unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognized quotation services or broker-dealers;

(v) all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Company determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments,

will be valued by the Company either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

12.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant valuation day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

12.6 The Board has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

12.7 The Board, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.9 If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by the corporate agent which the Board appoints for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

12.11 The liabilities of the Company shall include: all loans, bills and accounts payable;

- all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the Board shall, with due regard to the expenses borne by the management company appointed by the Board, if any, out of its management fee, take into account all expenses payable by the Company which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', Board and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

12.12 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;
- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the net asset value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the Board acting in good faith.

12.13 For the purposes of the net asset value computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board.

Art. 13. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per share and of the issue, Redemption and Conversion of shares.

13.1 The net asset value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at the frequency as determined in the Private Placement Memorandum with respect to each Compartment but at least once per year.

13.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Private Placement Memorandum.

13.3 The Company may suspend the determination of the net asset value per Share and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Compartment quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Compartment would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the Board is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III - Administration and Supervision

Art. 14. Directors.

14.1 The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a renewable term not exceeding six years.

14.2 The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

14.3 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution approved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented at a general meeting of Shareholders.

14.4 In the event of a vacancy in the office of a director the remaining directors may resolve to temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such vacancy at their next general meeting of Shareholders.

Art. 15. Board meetings.

15.1 The Board chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

15.2 The chairman shall preside at all meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Art. 16. Board resolutions.

16.1 The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by a resolution of the Board.

16.2 The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

16.3 Any director may act at any meeting by appointing in writing or by telegram, telex, or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy.

16.4 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

16.6 Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Art. 17. Powers of the board.

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies and restrictions as determined in Article 20 hereof.

17.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 18. Corporate signature.

18.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 19. Delegation of powers.

19.1 The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company or any Compartment (including the right to act as an authorized signatory for the Company or any Compartment) to one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if so authorised by the Board, sub-delegate their powers. The Board may further appoint a management company subject to chapter 13 or 14 of the law of 20th December 2002, relating to undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Law) to provide the Company with the services referred to under article 77 (2) of the 2002 Law. The appointment of any of the Company's service providers, including a management company, if any, will be decided by a majority of the Directors present or represented.

19.2 The Board may appoint any officers, including a general manager or management company and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board. The Board may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the Board and who will have the powers determined by the Board.

19.3 The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 20. Investment policies and Restrictions.

20.1 The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

20.2 The Company may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 21. Conflict of interests.

21.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.2 In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

21.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the investment manager, the investment advisor, the custodian, the administrative agent, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

Art. 22. Indemnification of directors.

22.1 The Company shall indemnify any director or officer out of the assets of each Compartment against any liabilities, actions proceedings, claims, costs, demands and expenses incurred or threatened by reason of it or him having been a director or officer, provided that such person has acted pursuant to the receipt of proper instructions, where applicable, and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the indemnified person and the Company.

22.2 The Board may decide that expenses effectively incurred by any director or officer or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified director or officer, provided that this director or officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

22.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any director or officer may be entitled.

Art. 23. Auditor.

23.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the Board and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV - General meetings**Art. 24. Powers.**

24.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

24.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 25. Annual general meetings of shareholders.

25.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of June of each year at 3.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

25.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholder's control will so require.

Art. 26. Other general meetings of shareholders. The Board may convene other general meetings of Shareholders. Shareholders representing one tenth of the share capital may also request the Board to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 27. Procedure.

27.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

27.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

27.3 The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

27.4 The chairman of the Board shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as will as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 28. Vote.

28.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

28.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Company.

28.3 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

28.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment such to the quorums and majority requirements described in Article 36 hereof.

Art. 29. General meetings of compartment(s).

29.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relates exclusively to such Compartment.

29.2 The provisions of the Articles 27, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 28, paragraphs 1 and 2 shall apply to such Compartment specific general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 30. Term, Liquidation and Merger of compartments.

30.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Private Placement Memorandum.

30.2 The Board of the Company may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

30.3 Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Compartment concerned may be allowed or, as applicable, continue to request the redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned, will be deposited with the custodian for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the "Caisse des Consignations" on behalf of their beneficiaries.

30.4 The Board may decide to terminate one Compartment and contribute its assets and liabilities into another Compartment or into another collective investment scheme or an assimilated entity. The Board may resolve to amalgamate two or more Compartments. The Board may also resolve to amalgamate two or more Share Classes. Affected Shareholders will be notified any such decision and the relevant information in relation to the new Compartment or Class. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

Art. 31. Consolidation/Splitting. The Board may consolidate or split the Shares of a Compartment.

Title V - Accounting year - Distributions

Art. 32. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 33. Distributions.

33.1 Distributions shall be paid in accordance with any order of payments set forth in the Private Placement Memorandum and more in particular as set forth in respect of each Compartment in the Compartment Specifications. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided for by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

33.2 The Board may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, more in particular, as set forth in the Compartment Specifications.

33.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment or Share Class and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

33.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

33.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

33.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalization Shares.

Art. 34. Custodian.

34.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a banking institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the Custodian).

34.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

34.3 If the Custodian wishes to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its the place.

Art. 35. Dissolution.

35.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 36 hereof.

35.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

35.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

35.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

35.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to law.

35.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Compartment in proportion to their holding in the respective Compartment(s).

35.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 36. Amendments to the articles of association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 37. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 38. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2009.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscriber PICTET & CIE (EUROPE) SA, prenamed, has subscribed for four hundred and thirty (430) Shares of Class P the sub-fund Monte Rosa Secondary Fund 2009.

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of forty-three thousand US Dollars (USD 43,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000,-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately resolved as follows:

First resolution

The following persons are appointed as directors:

- Mr Frédéric Fasel, director, with professional address at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Pierre Etienne, director, with professional address at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mrs Michéle Berger, director, with professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Nicolas Campiche, director, with professional address at 60, route des Acacias, CH-1211 Geneva, Switzerland;
- Mr Jerry Hilger, director, with professional address at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and
- Mr Marwan Naja, director, with professional address at 60, route des Acacias, CH 1211 Geneva, Switzerland.
- Mr Mario Cattaneo, director, with professional address at 60, route des Acacias, CH 1211 Geneva, Switzerland.

Second resolution

The registered office of the Company is at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing party, the said appearing party signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pictet & Cie (Europe) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 1, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-32.060, dûment représentée par Madame Stéphanie KUCHLY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 14 mai 2009 laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts (les Statuts) d'une société qu'elle souhaite créer.

Titre 1^{er} - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions (les Actionnaires), une société sous la forme d'une société anonyme en tant que société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'in-

vestissement spécialisés (la Loi de 2007) sous la dénomination de MONTE ROSA OPPORTUNITIES, SICAV-SIF (ci après la Société).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne pourra être liquidée avant la clôture de son dernier Compartiment.

Art. 3. Objet. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de

Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le Conseil d'Administration).

4.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une Société luxembourgeoise.

Titre II - Capital social - Actions - Valeur de l'actif net

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des actions partiellement ou entièrement libérées (les Actions) sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets de la Société tels que définis à l'article 12 des présents Statuts. Le capital initial est de quarante-trois mille US dollars (USD 43.000) divisé en quatre cent trente (430) actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera l'équivalent en US Dollars de un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000). La Société devra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en conformité avec la Loi de 2007.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations, de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'article 8 des présents Statuts et dont le prix de cession sera fixé par le Conseil d'Administration lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Art. 6. Classe d'actions - Compartiments.

6.1 Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autre en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou en fonction de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, aux clauses et conditions telles que décidées par le Conseil d'Administration en accord avec l'article 8 des présentes.

6.2 Le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs, chacune constituant un compartiment séparé (chacun un Compartiment), conformément à l'Article 71 de la Loi de 2007 (qui pourront, au choix du Conseil d'Administration, être exprimées en différentes devises) comme décrit dans le document d'émission de la Société, tel que modifié et actualisé au fil du temps (le "Private Placement Memorandum"). Chaque masse d'avoirs sera investie, conformément à l'Article 3 des présents Statuts, au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques de distributions) tels que déterminées au fil du temps par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment. Les clauses et conditions devront à chaque fois être incluses dans les Spécifications (tel que défini ci-dessous).

6.3 La Société constitue une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traitée comme une entité séparée.

6.4 Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5 La Société établira les comptes consolidés en Euro.

Art. 7. Forme des actions.

7.1 La Société pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il aura été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chacune des Actions.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription au registre, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat.

7.4 Tout transfert d'Action nominative s'effectuera par une déclaration écrite de transfert à porter au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom respectif. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des administrateurs ou fondé de pouvoir de la Société ou par toute autre personnes qui aura été dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.5 Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse inscrite par la Société au fil du temps, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par la Société.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette /ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autre paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à cinq décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront droit à participer au prorata des avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

7.9 Le paiement des dividendes, s'il y en a, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des actions.

8.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement ou partiellement libérées, de n'importe quel Classe ou Compartiment, sans avoir à réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, sans limitation, l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que le Conseil d'Administration estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. Le Conseil d'Administration pourra également, par rapport à un Compartiment spécifique, lever un droit d'entrée et aura le droit de renoncer totalement ou partiellement à ce droit d'entrée. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le supplément spécifique relatif au Compartiment du "Private Placement Memorandum" (Les Spécifications).

8.3 A moins qu'il en soit déterminé autrement par le Conseil d'Administration dans les Spécifications, le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire applicable aux Actions d'une certaine Classe dans un certain Compartiment tel que déterminé en conformité avec l'article 12 des présentes, plus toute prime additionnelle ou frais tels que déterminés par le Conseil d'Administration et tels qu'exposés plus amplement dans le Mémoire de Placement Privé. Par dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe, émises à la première date de clôture du Compartiment concerné, peuvent être offertes à un prix de souscription initial fixe, comme décrit dans les Spécifications.

8.4 Les Actions seront émises uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par le Conseil d'Administration.

8.5 Le Conseil d'Administration pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'obligations, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises qualifié comme tel.

8.6 Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, gestionnaire, directeur ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Conversion des actions. Sauf disposition contraire prévue par les Spécifications d'un Compartiment donné, la Société ne coopérera pas à la conversion d'Actions en d'autres Actions ou en d'autres obligations.

Art. 10. Rachat des actions. Sauf disposition contraire déterminée pour un Compartiment donné, les Actions peuvent être rachetées à la demande des Actionnaires, aux clauses et conditions déterminées dans les Spécifications du Compartiment concerné. Le Conseil d'Administration peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises aux clauses et conditions déterminées dans le "Private Placement Memorandum" et dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions - Actionnaires en défaut.

11.1 La Société pourra restreindre ou empêcher la détention de ses Actions à toute personne, société ou entité juridique, à savoir toute personne violant les dispositions légales ou réglementaires d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions en vertu de cette loi ou exigence ou si, de l'avis de la Société, une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société, ou si la détention d'Actions par telle personne résulte d'une violation de la loi ou réglementation, luxembourgeoise ou étrangère, ou si, en conséquence d'une telle violation, la Société se verrait soumise à des lois (y compris, sans limitation, des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 Tout transfert d'Actions de la Société devra être notifié tout d'abord au Conseil d'Administration, qui aura le droit discrétionnaire de refuser d'approuver et d'enregistrer un transfert d'Actions proposé dans des circonstances où, entre autre, des Actions sont proposées à être transférées et où, entre autre, le transfert pourrait avoir pour résultat des désavantages de nature légale, pécuniaire, concurrentielle, réglementaire, fiscale ou administrative dans le chef de la Société, de l'un quelconque des Compartiments ou d'un Actionnaire.

11.3 Si un Actionnaire est en défaut de libérer tout ou partie de sa souscription au moment où celle-ci est due et payable, il sera en défaut et subira potentiellement les conséquences prévues dans les Spécifications du Compartiment concerné. En tout état de cause, un tel Actionnaire cessera, tant qu'il demeure en défaut, d'avoir toute voix délibérante et tout droit de vote dans toute assemblée générale d'Actionnaires (et, si applicable, ses représentants à tout comité cesseront d'avoir toute voix délibérante et tout droits de vote dans les comités concernés) et tout acte, accords et décisions en ce qui concerne la Société seront faites par les autres Actionnaires et/ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration, sans exiger la participation d'un tel Actionnaire.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe dans un Compartiment donné résultera de la division du total des actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Action dans ce Compartiment donné, constitués par la valeur de la portion des éléments d'actif moins la portion des éléments de passif correspondant à cette Classe, calculée à la date d'évaluation, sur base du nombre d'Actions de ce Compartiment donné alors en circulation. La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur d'inventaire de ce Compartiment par rapport à ses charges. La valeur nette d'inventaire par Action est calculée dans la devise de base du Compartiment concerné et/ou de la Classe d'Action et peut être exprimée en toute autre devise telle que décidé par le Conseil d'Administration.

12.2 L'actif net total de la Société est exprimé en Euro et correspond à la somme des actifs nets de chaque Compartiment de la Société.

12.3 Les avoirs de la Société comprendront:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
 - tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendu mais non encore livrés);
 - toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour la Société;
 - tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
 - tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions reçus par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
 - les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties et que la Société sera remboursée;
 - la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat ou de vente que la Société a conclus;
- et
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

12.4 La valeur de ces avoirs sera déterminée par la valeur juste en respectant les principes suivants:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'ils ne s'avèrent improbable que cette valeur puisse être obtenue. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée;

(ii) la valeur des avoirs cotés ou négociés sur tout marché réglementé est basée sur leur dernier cours disponibles;

(iii) des investissements sous-jacents dans des organismes de placements collectifs sont évalués à leur dernière valeur nette officielle connue au Luxembourg au moment du calcul de la valeur de l'actif net du Compartiment concerné. Si tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de tel actif, alors le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur base d'une valeur juste et équitable. Les investissements sujets à des prix déterminés par l'offre et la demande sont évalués à leur prix moyen, à moins que le Conseil d'Administration en décide autrement.

(iv) les obligations non-cotées pour lesquelles des cotations du marché OTC ("Over-The-Counter") sont disponibles (y compris des sûretés cotées pour lesquelles le marché primaire (primary market) est considéré comme étant OTC) seront évaluées à un prix égal au dernier prix rapporté établi par des agences de cotation ou courtiers (broker/dealer);

(v) toutes autres obligations non-échangées publiquement, autres obligations ou instruments ou investissements pour lesquels des cotations de marché fiables ne sont pas disponibles, et obligations, instruments ou investissements pour lesquels la Société décide, à sa discrétion, que ces méthodes d'évaluation ne représentent pas fidèlement la juste valeur de telles obligations, instruments ou investissements, seront évaluées par la Société soit sur base de leur coût par Compartiment, soit en utilisant des méthodes appropriées auxquelles elle a recours de bonne foi.

12.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné respectivement en Euro seront convertis sur base du taux d'échange en vigueur au jour d'évaluation. Si un tel taux d'échange n'est pas disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration ou selon les procédures établies par lui.

12.6 Le Conseil d'Administration a adopté une politique d'évaluation des investissements selon leur juste valeur.

12.7 Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle évaluation reflète d'une façon plus juste la valeur des avoirs de la Société.

12.8 Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées en accord avec les règles comptables généralement applicables.

12.9 Si, depuis le moment de la détermination de la valeur de l'actif net d'inventaire, un changement substantiel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements de la Société opère ou est cotée s'est produit, la Société peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la valeur de l'actif net d'inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par la personne que le Conseil d'Administration a désigné à cette fin, sera finale et liante pour la Société ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens et futurs.

12.11 Les engagements de la Société comprendront: tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;

- tous les intérêts courus sur les emprunts (y compris les frais pour la mise à disposition de ces prêts);
- toutes dépenses cumulées ou payables (y compris les dépenses administratives, frais de conseil et de gestion, frais d'incitation, frais de dépositaire et frais d'agents de Société);
- toutes dettes connues actuelles ou futures, y compris toutes obligations contractuelles échues concernant le paiement d'argent ou, comprenant la somme de toutes distributions non-payées, déclarées par la Société;
- une clause appropriée pour taxes futures basée sur le capital et le revenu au jour du calcul, tels que déterminés au fil du temps par la Société, et autres réserves (si jamais) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration, ainsi que tel montant (si il en existe) que le Conseil d'Administration pourrait considérer comme étant une provision au regard de toute dépense ou responsabilité incertaine dans le chef de la Société;
- toutes autres dépenses de n'importe quelle nature évaluées sur base de principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration, devra, le cas échéant en tenant compte des dépenses supportées par la société de gestion nommée par le Conseil d'Administration, prendre en considération toutes les dépenses payable par la Société, y inclus les frais de constitution, frais, dépenses, déboursements et frais payables aux comptables, au gestionnaire et ses correspondants, à la société de gestion et à tout autre représentant employé par la Société, la rémunération des administrateurs et leurs dépenses payables, la garantie d'assurance et les coûts raisonnablement encourues pour les voyages relatifs à la tenue des réunions du Conseil d'Administration et du gestionnaire, les frais et dépenses pour les services juridiques et audits, les frais et dépenses quelconques relatifs à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-duché de Luxembourg et aux autres pays, les frais de licence pour les différents indexes, reportages et publications, y compris les coûts de préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, et davantage pour les documents explicatifs de vente, les rapports périodiques ou les expositions d'enregistrement, les coûts de quelconque rapport aux Actionnaires, les coûts de convocation et d'assemblée des Actionnaires, du Conseil d'Administration et du Gestionnaire, toutes les taxes, responsabilités, charges gouvernementales et similaires, et tous les autres dépenses d'exploitation, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, les frais de transaction, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat, les intérêts, les charges bancaires et de courtage, les frais postaux, d'assurance, de téléphone et de télex. La Société payera les dépenses administratives et les autres dépenses régulières ou périodiques qui sont basées sur une valeur estimée prorata pour une période annuelle ou pour d'autres périodes.

12.12 Les avoirs et les engagements des différents Compartiments et Classes d'Actions seront affectés comme suit:

- Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment correspondant;
- Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondante;
- Lorsque la Société encourt une obligation par rapport à un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou par rapport à une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette obligation sera allouée au Compartiment en question;
- à la date de détermination de la personne en droit de bénéficier d'un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront réduits du montant de ce dividende; et
- au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera de bonne foi,

12.13 Aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire:

- Les Actions de la Société lesquelles doivent être rachetées en vertu de l'article 10 des présentes seront considérées comme en existence et seront prises en considération jusqu'au moment précisé par le Conseil d'Administration par rapport à la date d'évaluation et jusqu'au jour où elles auront été payées par la Société elles seront traitées comme une dette de la Société;
- les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Conseil d'Administration à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix y relatif aura été reçu par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;
- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des monnaies autres que la monnaie dans laquelle les actifs du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux d'échange sur le marché principal de référence de chaque actif au jour de négoce précédent le jour d'évaluation.

Si à l'un quelconque moment d'évaluation la Société s'est engagée à:

- acquérir un actif, la valeur d'acquisition sera référenciée en tant qu'obligation de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera référenciée comme immobilisation de la Société;
- vendre un actif, la valeur de vente sera référenciée en tant qu'immobilisation de la Société et la valeur de l'actif ne sera plus référenciée comme immobilisation de la Société;
- sous la réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de la rémunération ou cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, la valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action et des émissions, Rachat et conversion d'actions.

13.1 La valeur nette d'inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, rachat et conversion des Actions de tous les Compartiments sera calculé en temps opportuns par la Société ou par tout mandataire nommé à cet effet par la Société à la fréquence déterminée dans le Mémoire de Placement Privé pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an le 31 décembre.

13.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'imposer des restrictions concernant la fréquence à laquelle les Actions devront être émises; le Conseil d'Administration peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité tel que prévu à l'Article 8 ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Mémoire de Placement Privé.

13.3 La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de l'un quelconque des Compartiments:

- (a) pendant toute période au cours de laquelle les principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société attribuables à un Compartiment donné est cotée ou négociée est fermé pour une autre raison que pour des vacances ordinaires, ou durant laquelle les négociations sont limitées ou suspendues, pour autant que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable au Compartiment en question; ou
- (b) lorsque la situation est telle qu'elle constitue une situation d'urgence dans l'opinion du Conseil d'Administration en conséquence de laquelle la vente ou l'évaluation des actifs détenus par la Société attribuables à ce Compartiment serait impossible; ou
- (c) durant toute rupture des moyens de communication normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur des investissements de ce Compartiment ou du prix actuel ou de la valeur sur une bourse ou autre marché en ce qui concerne les actifs attribuables à ce Compartiment; ou
- (d) lorsque pour une quelconque raison les prix de tout investissement détenu par le Fond attribuable à un Compartiment ne peut plus être déterminé rapidement ou certainement; ou
- (e) durant toute période au cours de laquelle le Conseil d'Administration est incapable de rapatrier des fonds aux fins de réaliser des paiements lors du rachat des Actions de ce Compartiment ou durant laquelle tout transfert de fond

impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissement ou le paiement dû au rachat d'Actions ne peut être, selon l'opinion du Conseil d'Administration, réalisé à des taux normaux de conversion.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme rapide à toute période de suspension.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 14. Administrateurs.

14.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs pourront être réélus pour une durée ne pouvant excéder six ans.

14.2 Les administrateurs sont nommés par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires; ces derniers fixeront le nombre d'administrateur, leurs rémunérations et la durée de leur mandat.

14.3 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires présents ou représentés prise à la majorité simple.

14.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; les Actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 15. Réunions du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.2 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Résolutions du conseil d'administration.

16.1 Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés spécifiquement par une résolution du Conseil d'Administration.

16.2 Le Conseil d'Administration peut délibérer et agir valablement seulement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, télex, ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

16.4 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

16.5 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions des administrateurs; chaque administrateur approuvera cette décision par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Un tel assentiment sera confirmé par écrit et tous les documents formeront la preuve qu'une telle décision aura été prise.

16.6 Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement et des restrictions telle que définies à l'Article 20 ci-après.

17.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de pouvoir.

19.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société ou de l'un quelconque des Compartiments (y compris le droit d'agir comme personne autorisée à signer pour la Société ou tout Compartiment), à une ou plusieurs personnes qui ne doit pas nécessairement membre du Conseil d'Administration, et qui aura les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourra, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer ses pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut également nommer une société de gestion soumise aux chapitres 13 et 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, tel que modifiée (la loi de 2002) pour fournir à la Société les services mentionnés sous l'article 77 (2) de la loi de 2002. La nomination de l'un quelconque des prestataires de service de la Société, y compris le cas échéant une société de gestion, sera décidée par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

19.2 Le Conseil d'Administration, pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général ou une société de gestion, et tout autre directeur général adjoint ainsi que tout autre fondé de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société ou d'un Compartiment donnée. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également nommer d'autres représentants qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

19.3 Le Conseil d'Administration peut au fil du temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer certains pouvoir et rôles.

Art. 20. Politiques et Restrictions d'investissements.

20.1 En se basant sur le principe de diversification des risques, le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et stratégies de chaque Compartiment de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mises en place par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations applicables.

20.2 La Société est autorisée pour chaque Compartiment à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 21. Conflits d'intérêts.

21.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque ou serait administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre Société. L'un quelconque des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une Société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

21.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et une telle affaire et l'intérêt que portent un tel administrateur ou fondé de pouvoir sur ladite affaire, devra être rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

21.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec l'initiateur, le gestionnaire des investissements, le conseiller en investissements, le dépositaire, l'agent administratif et les distributeurs et toute autre personne, Société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer au fil du temps à son entière discrétion.

Art. 22. Indemnisation des administrateurs.

22.1 La Société devra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir en dehors des avoirs de chaque Compartiment de toutes responsabilités, opérations, indemnités, coûts, réclamations et dépenses occasionnés raisonnablement par lui pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir, étant entendu que cette personne aura agit sur base de la réception d'instructions convenables, le cas échéant sur base des clauses et conditions de tout engagement contractuel en vigueur entre la personne indemnisée et la Société.

22.2 Le Conseil d'Administration peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou fondé de pouvoir ou membre d'un comité en conformité avec cet Article pourront être avancés à l'administrateur ou au fondé de pouvoir indemnisé, sous réserve que cet administrateur ou fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère à la fin qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une indemnité était possible.

22.3 Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 23. Réviseur d'entreprises.

23.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Conseil d'Administration et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 24. Pouvoirs.

24.1 L'Assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires de la Société.

24.2 Ses résolutions s'imposeront à tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter, ratifier tous les actes en rapport avec les opérations de la Société.

Art. 25. Assemblée générale des actionnaires.

25.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations de l'assemblée le troisième mardi du mois de juin à 14 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

25.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles en dehors du contrôle de la Société ou des Actionnaires l'exigent.

Art. 26. Autres assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social pourront exiger que le Conseil d'Administration convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les convocations y relatives.

Art. 27. Procédure.

27.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés, l'assemblée aura lieu sans convocation à l'assemblée.

27.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée.

27.3 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

27.4 Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées des Actionnaires, mais en son absence l'Assemblée pourra nommer un administrateur ou toute autre personne comme président pro tempore, par le vote de la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 28. Vote.

28.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles renseignées dans l'ordre du jour (laquelle contiendra toutes les affaires tel que prévu par la loi), et toutes affaires accessoires.

28.2 Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seulement les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant procuration écrite à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

28.3 A moins qu'il en soit prévu autrement par la loi ou les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront approuvées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

28.4 Toute décision de l'assemblée des Actionnaires ayant un impact sur les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux droits des Actionnaires d'un autre Compartiment seront soumises par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité tels que décrits à l'Article 36 des présents Statuts.

Art. 29. Assemblées générales des compartiments.

29.1 Les Actionnaires des Compartiments peuvent à tout moment convoquer une assemblée des actionnaires afin de délibérer sur l'une quelconque des matières ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

29.2 Les dispositions de l'Article 27, paragraphe 1, 2 et 3 ainsi que celles de l'Article 28, paragraphe 1 et 2 s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de ce Compartiment spécifique. A moins qu'il n'en soit disposé autrement

par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 30. Clôture, Liquidation et Fusion de compartiments.

30.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Mémoire de Placement Privé. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera à son terme tel que prévu dans le Mémoire de Placement Privé.

30.2 Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans les circonstances affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Les Actionnaires concernés seront notifiés par la Société de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

30.3 A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront être autorisés ou le cas échéant, continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la "Caisse des Consignations" au profit des bénéficiaires.

30.4 Le Conseil d'Administration pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs et les engagements de ce Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif ou à une autre entité assimilée. Le Conseil d'Administration pourra décider de combiner deux ou plusieurs Compartiments. Le Conseil d'Administration pourra également décider de combiner deux ou plusieurs Classes d'Actions. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe. Ils en seront informés au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.

Art. 31. Consolidation/Division. Le Conseil d'Administration peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment.

Titre V - Année sociale - Distributions

Art. 32. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 33. Distributions.

33.1 Les distributions seront faites en accord avec l'ordre des paiements tel que précisé dans le Mémoire de Placement Privé et plus précisément par rapport à chaque Compartiment dans les Spécifications de ce Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires, par rapport à chaque Compartiment et dans les limites prévues par la loi, déterminera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra au fil du temps déclarer un dividende, sous réserve que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.

33.2 Le Conseil d'Administration peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le Mémoire de Placement Privé, et en particulier par rapport aux Spécifications du Compartiment concerné.

33.3 Les distributions pourront être payées en euro ou dans la devise du Compartiment en temps et lieu déterminé au fil du temps par le Conseil d'Administration.

33.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

33.5 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant, à moins que le Conseil d'Administration ait rejeté ou prolongé une telle période. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte de la Société afin de parfaire un tel reversement.

33.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions distributives et aucun dividende ne pourra être payé par rapport à des Actions de capitalisation.

Art. 34. Dépositaire.

34.1 La Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le Dépositaire).

34.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi de 2007.

34.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Conseil d'Administration pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 35. Dissolution.

35.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'Article 36 des présents Statuts.

35.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

35.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

35.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

35.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront faites en conformité avec la loi.

35.6 Les résultants nets de la liquidation qui correspondent à chaque Compartiment seront distribuées par les liquidateurs aux propriétaires au pro rata des Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

35.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'implémentation d'une liquidation sera déposé avec un dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 36. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 37. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de Personnes ou Actionnaires englobent également les Sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de Société ou d'association.

Art. 38. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales ainsi qu'à la loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Le souscripteur Pictet Funds (Europe) S.A., prénommé, a souscrit quatre cent trente (430) actions de la Classe P du compartiment Monte Rosa Secondary Fund 2009 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de quarante trois mille US Dollars (USD 43,000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à cinq mille euros (EUR 7.000,-).

Résolutions du seul actionnaire

La personne sus-indiquée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement résolu comme suit:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Frédéric Fasel, directeur, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Etienne, directeur, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Michèle Berger, directeur, avec adresse professionnelle à 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Nicolas Campiche, directeur, avec adresse professionnelle au 60, route des Acacias, CH1211 Genève, Suisse;
- Monsieur Jerry Hilger, directeur, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Monsieur Marwan Naja, directeur, avec adresse professionnelle au 60, route des Acacias, CH1211 Genève, Suisse.
- Monsieur Mario Cattaneo, directeur, avec adresse professionnelle au 60, route des Acacias, CH1211 Genève, Suisse.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KUCHLY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2009. Relation: LAC/2009/19003. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009064058/242/1167.

(090077210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

Fret Global Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.235.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français "EUROLAND GLOBAL LOGISTICS", établie et ayant son siège social à F-69720 Saint Bonnet de Mure, 122, route Nationale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Lyon sous le numéro B 494 881 816,

dûment représentée par son gérant Monsieur Joseph RENDA, directeur des ventes, demeurant à F-69400 Gleize, 225, route de Montmelas (France),

ici représenté par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "FRET GLOBAL LOGISTICS LUXEMBOURG S.à.r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet le transport routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes et mise à disposition de personnel.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Ehlerange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "EUROLAND GLOBAL LOGISTICS", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, 30.
2. Monsieur Célestin HODEZ, directeur d'exploitation, né à Ermont (France), le 30 juillet 1980, demeurant à F-69780 Saint-Pierre-de-Chandieu, 90, route de Givors (France), est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Joseph RENDA, directeur des ventes, né à Trapani (Italie), le 19 août 1957, demeurant à F-69400 Gleize, 225, route de Montmelas (France), est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.
4. Jusqu'à concurrence de 20.000,- EUR, la Société est engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est requise.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZEIMET; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2009. Relation GRE/2009/1904. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 27 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065754/231/121.

(090077482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2009 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31/12/08,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,

5. Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064317/803/17.

**Crossroads S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crossroads S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 102.214.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CROSSROADS S.A.", établie et ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 102214, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1052 du 20 octobre 2004 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges THINNES, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 111.750,- (cent onze mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 188.250,- (cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros), par réduction de la valeur nominale de chaque action d'un montant de EUR 37,25 (trente-sept euros et vingt-cinq cents) pour porter cette valeur nominale à EUR 62,75 (soixante-deux euros et soixante-quinze cents), le but de la réduction étant d'obtenir un capital social entièrement libéré.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 163.250,- (cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 188.250,- (cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros) à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), par absorption de pertes à concurrence d'un montant de EUR 163.250,- (cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la Société à ses activités futures.

4. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

5. Changement de la dénomination sociale de la Société de "CROSSROADS S.A." en "CROSSROADS S. à r. l.".

6. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder.

7. Nomination d'un nouveau gérant de la Société et fixation de la durée de son mandat.

8. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins à l'objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 7 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 3.000 (trois milles) actions représentatives du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 111.750,- (cent onze mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 188.250,- (cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros), par réduction de la valeur nominale de chaque action d'un montant de EUR 37,25 (trente-sept euros et vingt-cinq cents) pour porter cette valeur nominale à EUR 62,75 (soixante-deux euros et soixante-quinze cents), le but de la réduction étant d'obtenir un capital social entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 163.250,- (cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 188.250,- (cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros) à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), par absorption de pertes à concurrence d'un montant de EUR 163.250,- (cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la Société à ses activités futures.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe compétent de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en "CROSSROADS S. à r. l."

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

La transformation se fait sur base du bilan au 31 mars 2009.

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 3.000 (trois mille) parts sociales représentatives du capital sont détenues par Monsieur Peter GELUYKENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 86, rue du Castel (Belgique).

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Peter GELUYKENS, administrateur de sociétés, né à Wijnegem (Belgique) le 9 juillet 1962, demeurant à B-6700 Arlon, 86, rue du Castel (Belgique).

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans toucher néanmoins à l'objet social, et de les adapter, entre autres, à toutes les modifications apportés à la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "CROSSROADS S.à r.l.", régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Windhof.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toute activité relative au commerce de métaux, minerais et alliages de tous genres comprenant l'importation et l'exportation pour son compte ou pour le compte de tiers, ainsi que l'activité d'agent, de représentant, de commissionnaire du commerce de ces métaux, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou qui en favorisent la réalisation. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la Société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FLEMING - DUBLET - THINNES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2009. Relation GRE/2009/1890. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009066067/231/150.

(090081298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pic-Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.133.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 19 juin 2009 à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063736/750/15.

Vedipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.813.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 19 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063738/750/15.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2009

ORDRE DU JOUR

1) Renouvellement des mandats des Administrateurs

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs pour un terme de un an de:

- Monsieur Jean-Paul Loos demeurant à 65, rue de Kleinbettingen à L-8436 Steinfort,
- Monsieur Baudouin Nagelmackers demeurant à 9/5, avenue de Mercure à B-1180 Bruxelles,
- Monsieur Bernard Clasen demeurant à Scherfenhof à L-7634 Heffingen,
- Monsieur Richard Schneider demeurant à 56 A, rue de Luxembourg à L-8440 Steinfort,
- Et de Monsieur Léon Weyer demeurant à 34, bei der Aarnesch à L-6969 Oberanven,

leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Philippe Amand / Patrick Van Acker

Administrateur Directeur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009065802/20.

(090077338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.